

33^e ANNÉE
DU SEPTEMBRE
à l'Automne
Géant
Gauvin.



14 JUIN 1930

LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

Navigation sur la côte Ouest du Groenland

Les compas

Il y a déjà trois ans, un voilier de Paimpol, le *Baravel*, est parti pêcher au Groenland. Il n'est jamais revenu,

Dans quelles circonstances a-t-il disparu ?

Toutes les hypothèses sont permises ; toutes n'ont cependant pas la même valeur. Il en est de plus vraisemblables, sinon plus probables que les autres. Et ceci me conduit à vous parler un peu de cette question "compas", qui, sur les côtes du Groenland, doit être l'objet d'une attention toute particulière.

**

Le voilier des Bancs était jadis un navire en bois naviguant en principe de l'est à l'ouest et vice-versa, et le plus généralement très en large des côtes.

Ceci, c'est le point de départ. Il explique qu'on ait pu sans de trop graves inconvénients adopter autrefois de simples roses, quelquefois assez mal suspendues, le plus souvent sans aucun compensateur.

Les navires se sont transformés, le gréement métallique s'est introduit, les austières en fil d'acier se sont généralisées, on a embarqué des moteurs de guindeau et de propulsion, des cuisinières et des fours à pain qui sont quelquefois assez voisins du compas, bref, tout l'armement s'est à peu près modifié, seule la vieille rose de nos arrières grands-pères est restée semblable à elle-même.

Est-il très surprenant d'entendre certains capitaines se plaindre de leur compas, dont les indications sont quelquefois erronées de 15 à 20 degrés ?

Ces plaintes sont d'autant plus justifiées que les mêmes capitaines ont vu apparaître sur les chalutiers à vapeur, d'excellents compas, qui, lorsqu'ils sont bien traités et soigneusement suivis, peuvent atteindre un degré de précision supérieur aux besoins de la navigation sur les Bancs.

La navigation sur les côtes du Groenland demande beaucoup plus d'attention du fait du voisinage des terres, elle réclame une surveillance toute particulière des compas. C'est le point sur lequel nous pensons très utile d'insister.

**

La force horizontale terrestre, ou, si vous préférez, la force directrice de l'aiguille aimantée, c'est-à-dire de la rose du compas, n'est pas la même en tous les points du globe.

C'est en Indochine qu'elle est maximum, et si nous la représentions par sa valeur dans cette région, elle est de 0,5 seulement en Manche, de 0,37 sur les Bancs et tombe à 0,25 au large de Goothaab.

La force directrice de votre rose est au Groenland exactement la moitié de ce qu'elle est devant Cherbourg.

Et cependant la force déviatrice des coques métalliques, des fours, des cuisinières ou des moteurs est restée sensiblement la même. Que sont devenues les déviations ?

Vous n'en savez rien ? elles varient d'ailleurs à chaque cap.

La route de France aux Bancs et celle de retour, sont sensiblement Est et Ouest, et à ces caps, l'influence des fers verticaux est sinon nulle, du moins assez faible pour qu'un flinders n'intervienne pas sensiblement.

La route des Bancs au Groenland et celle de retour est exactement Nord-Sud, et à ce cap l'action des flinders est maximum.

Commencez-vous à comprendre la très grande utilité, je devrais dire la nécessité absolue d'un excellent compas, parfaitement bien compensé avec aimants, boules et flinders ?

**

La mise en place des aimants et de boules doit être faite une fois pour toutes au port d'armement, où toutes les facilités se trouvent réunies pour que l'opération soit faite avec tout le soin désiré. Il n'en est pas de même des flinders dont le dosage très délicat, demande des observations attentives en au moins deux points de latitude magnétique différente et entraîne d'ailleurs une retouche des aimants.

Nous ne voyons pas très bien cette opération faite dans de bonnes conditions sur un navire où la pêche reste la première préoccupation, et c'est pourquoi nous pensons devoir insister sur l'attention de tous les instants avec laquelle doivent être suivis les compas.

Vous n'arrivez pas pratiquement à un tableau de déviation nul à tous les caps, et votre tableau de déviation sera constamment à revoir. Il sera à revoir avec d'autant plus de soins que, dans cette région groenlandaise où la force horizontale est si faible la déclinaison varie avec une rapidité déconcertante ; elle passe de 30° N.W. sur les Bancs à 50° N.W. à Goothaab, pour atteindre 60° N.W. à Disko qui est seulement à 300 milles plus au Nord.

Veillez vos compas ! Veillez les attentivement !

KERANSTRET.

De la veille en temps de brume

L'habitude du danger crée chez les individus une indifférence qui va jusqu'à l'oubli des précautions les plus élémentaires !

Chez les marins des Bancs, ceci se vérifie trop souvent.

C'est ainsi qu'en temps de brume, au mouillage, dans le calme du silence ouaté des temps de S. S. E., ou dans la brume noire des vents de S. O., la veille est trop souvent relâchée et les précautions les plus simples par trop négligées à bord des navires du Banc.

Certes de 3 heures à 10 heures du matin, quand les doris sont au large, le navire-hôpital risque peu de passer au voisinage d'un navire sans être aussitôt signalé.

La ceinture de doris qui entoure le voilier le protège en même temps.

Il en est de même de 4 heures à 6 heures du soir.

Mais que dire des heures de repas où la veille n'est plus constituée, sur le pont, que par le cuisinier isolé dans sa cabane, ou par le simple passage des mousses allant et venant de la cuisine aux tables.

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé d'approcher jusque par le travers d'un navire sans avoir entendu sa corne ?

La surprise était telle à bord que tout le monde s'en mêlait : cris des matelots sortant en toute hâte des postes, cris et bruits du cuisinier heurtant ses casseroles, ordres du capitaine ou du second criant au mousse «Corne, mais corne donc ! mousse...!»

Et si j'avais assez approché le navire pour déchirer enfin le rideau de brume, je n'entendais la fameuse corne qu'après avoir vu toute la gymnastique du pauvre mousse grimpant pour atteindre enfin son appareil.

De telles façons de veiller ne nous facilitent pas l'assistance !

L'habitude de faire une chose ne résout pas toutes les difficultés et je préférerais, certes, une bonne corne appuyée de quelques bons coups de pierrier, au sourire du capitaine, me disant : « Quelle agréable surprise ! je ne vous avais pas entendu venir...! »

Commandant GUYADER.

Ravitaillement en vivres des navires des Bancs

Depuis plusieurs années déjà, certains capitaines de voiliers, toujours les mêmes d'ailleurs, se font approvisionner en vivres frais par la *Sainte Jeanne-d'Arc* qui les rapporte directement de Sydney : pommes de terre et cochons vivants sont les commandes qui nous sont faites le plus fréquemment.

Nous avons été un peu surpris de découvrir que certains armateurs, certains capitaines même, ignoraient complètement les facilités qui, dans ce domaine, sont à leur disposition ; et cependant cette question de la nourriture des équipages est certainement un des problèmes difficiles à résoudre sur les voiliers de grande pêche.

Les légumes frais, les pommes de terre en particulier, peuvent jouer un rôle important dans l'alimentation des marins qui, par la force des choses, en dehors de la morue se compose exclusivement de conserves.

Les Fécampois, ou plus exactement les Fécampoises, le savent bien : comptez le nombre de colis postaux de pommes de terre nouvelles en provenance de Fécamp, distribués sur les Bancs par la *Sainte Jeanne-d'Arc* dès le mois de Juin...?

Désirer, n'est rien !

Pouvoir, un peu !

Vouloir, est tout !

En vérité, est-il bien nécessaire de faire venir ses pommes de terre de Fécamp...? N'est-ce pas là un luxe bien inutile...?

Peut-être n'est-il pas inutile de souligner le prix relatif des denrées principales en France et à Sydney. Voici ceux que nous avons relevés sur nos factures de 1929 :

	Le Havre	Sydney
Bœuf (le kilo)	12.60	9.30
Mouton	14.00	7.10
Pommes de terre	0.80 en avril	0.70 juin 0.45 juil.
Beurre frais	26.00	20.00

Nous avons envisagé l'installation d'un petit frigorifique à bord de la *Sainte Jeanne*, son existence permettrait de délivrer, une fois par mois, une ou deux rations de viande fraîche aux équipages des navires rencontrés, ce n'est là qu'un projet. Actuellement, nous ne pouvons pas faire de délivrance de ce genre, et c'est pourquoi certains capitaines nous commandent des porcs vivants, et vous savez tous que le porc est le seul animal qui prospère à bord des navires.

La *Sainte Jeanne* peut vous apporter tous les légumes frais, choux, carottes, oignons, etc..., et remarquez que le prix de revient de la ration de pommes de terre est très sensiblement moins élevé que celui de la ration de fayols (prix des fayols : 2 fr. 50 en 1928 et 3 fr. 50 en 1929).

**

Nous avons pensé utile de rappeler ces faits, parce qu'il y a là, croyons-nous, des facilités dont certains navires ne profitent pas suffisamment.

Nous rappelons que les commissions de ce genre sont facturées à l'armateur au prix de facture majoré de 5%. Cette majoration représentant les menus frais que nous avons nous-mêmes à couvrir. Il ne faut pas confondre ces commissions avec les cessions à prélever sur les approvisionnements du navire-hôpital lui-même, et pour lesquelles nous prenons 30%.

Des radiotélégrammes peuvent être échangés avec le navire des Œuvres de Mer.

Conditions du décret du 22 avril :

Art. 1. — La taxe terrestre des radiotélégrammes échangés directement entre le navire de la Société des œuvres de mer stationnant sur les Bancs de pêche de Terre-Neuve et les stations terrestres de France, d'Algérie ou de Tunisie, est fixée à 20 centimes par mot.

Art. 2. — La taxe de bord afférante aux mêmes messages est fixée à 20 cent. par mot.

Art. 3. — La station de bord du navire de la Société des œuvres de mer sera, pour tout ce qui concerne ces radiotélégrammes, considérée comme station d'origine ou de destination.

Art. 4. — L'unité monétaire employée comme base des taxes est le franc-or défini à l'art. 24 du règlement télégraphique international (révision de Bruxelles 1928).

Art. 5. — La date d'application et les conditions de mise en vigueur du présent décret seront fixées par arrêté du Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones.



Le coût des radiotélégrammes est réduit de moitié

M. André Mallarmé, ministre des P. T. T., a décidé de réduire de 50% les taxes maritimes des radiotélégrammes échangés par l'intermédiaire de la Ste-Jeanne d'Arc entre les stations côtières de France, d'Algérie ou de Tunisie et les Bancs de Terre-Neuve. La taxe de ces messages n'est plus en conséquence que de 2 fr. 25 par mot.

Pour bénéficier de cette réduction, les radiotélégrammes à destination des bancs doivent être rédigés dans la forme suivante :

Adresse (comptée pour deux mots) : Ste-Jeanne d'Arc. Les Saintes-Maries-de-la-Mer Radio.

Texte : Nom ou qualité du destinataire, bâtimen sur lequel il est embarqué, correspondance personnelle, signature facultative.

EXEMPLE : Sainte-Jeanne d'Arc. Les Saintes-Maries-de-la-Mer Radio. Penglaou, capitaine Capricorne, tout bien. — Auguste.

Echos de "chez nous"

Région Normande

Fécamp. — La fête des Mères Françaises a été célébrée le Jeudi de l'Ascension, sous la présidence de M. Gustave Couturier, conseiller général et maire de Fécamp.

Permis de conduire. — Les inscrits maritimes ayant subi avec succès les examens du permis de conduire sont priés de prendre leurs certificats au Bureau de l'Inscription Maritime.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jean Prentout et Burvel frères ont versé dans la caisse du bureau de bienfaisance une somme de 250 francs qui leur avait été remise à titre de préjudice causé.

— Le produit des quêtes faites à la Mairie à l'occasion des mariages s'est élevé, du 8 février au 5 mai, à 1.254 fr. 65.

Médaille de Verdun. — La médaille de Verdun vient d'être accordée à M. Anthime Lenouvel, rue Sainte-Croix, membre de la société des Mutilés et Anciens Combattants 1914-1918.

Médaille Militaire. — Sont inscrits pour le concours de la Médaille Militaire en 1930 :

Restiau Alexandre, maître de manœuvre ; Cavelier Jules, quartier-maître fusilier ; Hamel Eugène, matelot réformé.

Chambre des Métiers. — MM. les artisans-maîtres et artisans-compagnons ont été leurs Membres de la Chambre des Métiers de la Seine-Inférieure.

Contraventions. — Pour délit de pêche, contre Louis Charbonnier, 51 ans, son fils Charles, 19 ans et Jacques Robert, 32 ans, qui pêchaient des écrevisses à la main.

— Pour ivresse contre Jules Brulin, 42 ans et Jules Morin, 63 ans.

Union Sportive Fécamoise. — En vue de la participation aux réunions sportives de la saison estivale, les fervents de l'athlétisme peuvent s'entraîner tous les dimanches matin, mardis et jeudis soir.

Disparition d'un canot. — Le canot fécamois Roger étant parti à la pêche n'est pas rentré au port.

Ce canot était monté par MM. François Coquin et Florentin Buquet et appartenait à M. Henri Cuvilliez.

Le canot Madeleine-Berthe qui se livrait à la pêche du maquereau, a trouvé au large de Senneville une évolue à laquelle était fixé un plomb. Ces objets semblaient bien provenir du canot Roger.

Naissance. — Michel Deschamp, 53, boulevard des Belges.

Véport. — Un cycliste, M. Roger Ledoux, 18 ans, a renversé une fillette de 4 ans, Micheline Michel, qui a été blessée à la tête.

— M. Paul Dutot, négociant, comptant 3 blessures et deux citations, dont une à l'ordre de la Division, est proposé pour la médaille militaire.

Gaineville. — Le jeune Robert Palfray, âgé de 6 ans, est allé se jeter sous une automobile conduite par M. Noël Ernest.

Relevé aussitôt, l'enfant qui était blessé derrière la tête, fut transporté à l'hospice du Havre où il est mort le lendemain.

Angerville-la-Martel. — M. Emile Bourdon, 58 ans, revenait en auto de Fécamp lorsqu'un jeune cycliste, Irénée Hamel, 14 ans, vint se jeter sur l'avant de sa voiture, se blessant assez sérieusement.

Ercainville. — Les gendarmes ont arrêté deux jeunes ouvriers agricoles, Léon L..., 18 ans, et Alphonse P..., 16 ans, qui avaient profité de ce qu'une jeune femme de 16 ans était seule à la ferme pour abuser d'elle.

Toussaint. — La quête faite au mariage de M. André Médinal et de Mme Alice Jeanne, a produit la somme de 160 francs qui a été versée au Bureau de Bienfaisance.

Les Loges. — Procès-verbal, pour chasse prohibée, contre Edouard Gognet, 23 ans.

Vol d'habits. — Une blouse et un jupon ont été volés par la veuve Lecacheur au préjudice de Mme Vve Gambé.

Motteville. — M. Pierre Lechesne, notaire, se rendait à Yvetot en auto. Arrivé à Motteville, il fut accroché par l'aute de M. Charles Chanbaud. Les dégâts sont évalués à 150 francs.

Ipreville-Biville. — Pour coups et menaces, M. Léon Mabille, cultivateur, a déposé une plainte contre Mabel Renoult, agriculteur.

Caudebec. — Deux nouvelles lignes d'autocars ont été mises en service.

1. Caudebec-Pavilly et vice-versa tous les Jeudis.
2. Caudebec-Rouen et vice-versa, tous les Vendredis.

Assurances sociales. — Il est rappelé que pour l'immatriculation aux assurances sociales, les employeurs doivent établir pour chacun de leurs salariés, dont la rémunération annuelle est inférieure à 25.001 francs, une déclaration.

Région Bretonne

Saint-Malo. — Conférence. — Le commandant Paul Chack a donné une conférence sur les « Derniers jours de la marine à voiles ».

Examen de la Marine Marchande. — Ces épreuves ont lieu à partir du 16 Juin dans les centres ci-après :

Epreuves écrites. — Pour les candidats aux brevets d'officier mécanicien : à Paris, Dunkerque, Boulogne, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille et Alger.

Pour les candidats aux brevets d'officier de pont : Dans tous les ports siège d'une Ecole Nationale de navigation maritime et dans les centres de Paris, de Dunkerque, de Dieppe et de Brest.

Epreuves orales (Pont). — Les examens commenceront le 7 juillet dans les centres suivants : St-Brieuc, St-Malo, Le Havre, Boulogne, Marseille, Alger, Bastia, Bordeaux, Nantes et Lorient.

Examens pour les brevets d'officiers mécaniciens. — Ces examens commenceront le 5 juillet dans les centres suivants : Bordeaux, Nantes, Le Havre et Dunkerque.

Indemnités. — Les sinistrés de St-Malo vont toucher 88 à 90 % de leurs pertes et ceux de Paramé environ 85%.

Attentat à la pudeur. — Le nommé Eugène Delugeard, domestique à St-Jouan, a été arrêté et écroué pour attentat à la pudeur.

Courses. — Les courses de St-Malo se dérouleront les 15, 17, 21, 24, 26, 28 et 31 août et seront dotées de 425.000 francs de prix.

Souscription. — La souscription pour la construction d'un bateau de sauvetage à moteur et à voiles se monte actuellement à 61.825 francs.

Contraventions. — Marie Tocze, a enlevé du sable et des coquillages sur la grève. 5 francs d'amende.

— Même délit et même peine à Etienne Thomas cultivateur à Saint-Méloir-des-Ondes.

Coups. — 16 francs d'amende par défaut à Yves Henriette, voyageur de commerce, pour violences sur M. Portarlier, garagiste.

Vol. — 16 francs d'amende et 8 jours de prison avec sursis, à la femme J., ménagère à Trévéridou pour vol de foin.

Détention d'explosifs. — 150 francs d'amende à Jean Darot, pour détention de plus de 2 kilos d'explosifs sans autorisation.

Mauvais traitements. — 2 mois de prison à la femme Daumer Eugénie, 29 ans, ménagère au Vivier-sur-Mer, pour mauvais traitements à ses enfants.

— 1 mois de prison pour le même délit à Mme Moreau, 32 ans, journalière à St-Briac. Trois de ses enfants sont confiés à l'Assistance Publique et le quatrième à sa grand-mère.

Blessures involontaires. — 50 francs d'amende avec sursis à M. de Villèle Guénolé, propriétaire à La Boussac, pour avoir renversé avec son automobile Mme Estourm, 59 ans, marchande foraine à Dol.

L'automobiliste releva la blessée qu'il a dédommagé depuis.

Mari brutal. — 15 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende à François Brune, 35 ans, cultivateur à Pleine-Fougères, qui bat sa femme depuis longtemps, celle-ci était obligée de chercher refuge soit chez les voisins, soit chez ses parents.

Vols. — Leroyer Jules, 20 ans, Maquer Armand, 18 ans, et Lenormand, faisaient la noce ensemble. Lenormand était tellement ivre qu'il tomba et ne put se relever.

Leroyer et Maquer en profitèrent pour vider son porte-monnaie lui volant 250 francs.

Le tribunal les condamna à 4 mois de prison avec sursis.

Triste ménage. — Le nommé Jean Darot, déjà condamné pour détention de poudre. Cette poudre, il l'avait volée. De plus, chez lui on a découvert une trentaine de collets. Il est condamné à 4 mois de prison.

La femme a également volé du linge, le tribunal l'envoie rejoindre son mari à la Victoire pour 3 mois et un jour.

Cancale. — La bisquine Marguerite avait quitté le port pour aller chaluter en baie. Une tempête ayant éclaté dans la nuit, un des hommes de l'équipage, M. Auguste Trédau, tomba à la mer et tous les efforts faits pour lui porter secours furent vains. Il était âgé de 56 ans.

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études officiel ont eu lieu le mercredi 11 juin.

Communion solennelle. — La cérémonie de la première communion solennelle a eu lieu le jeudi 5 juin.

Fête des mamans. — A partir de cette année, une fête toute intime aura lieu tous les ans, dans le courant du mois de Mai, en l'honneur des mamans, indépendamment de la fête officielle au cours de laquelle sont remises les médailles d'honneur des familles nombreuses.

Paramé. — Le nommé Ange Lemaux, 30 ans, monsieur à la Buzardiére, a été conduit à la Victoire où il passera 5 jours. Il faisait l'objet d'une contrainte dont le montant était de 151 fr. 32 et ne pouvait payer faute d'argent.

Dinard. — Quelques maisons ouvrières de la Cité Pasteur devant être libre fin septembre prochain, le Président de l'Office Public d'habitations à bon marché invite les chefs de famille nombreuse comptant 4 enfants de moins de 18 ans, qui désiraient se procurer des logements, à passer à la mairie de Dinard munis de leurs livrets de famille.

Saint-Brieuc. — Un maçon avait vendu sa femme pour 100 francs. — Le mari qui a cédé sa femme pour un billet de 100 francs à un nommé Capitaine, s'appelle Potevin Léon, 46 ans, ouvrier maçon au Carpont.

FAITS DIVERS

Mort de l'explorateur Nansen. — On annonce d'Oslo que M. Friedtiof Nansen est décédé à l'âge de 69 ans.

Né en 1861, Nansen se rendit célèbre par le voyage de son navire le *Fram* dans les mers arctiques en 1893-1896.

Ses obsèques ont été célébrées à Oslo, en présence du roi, du gouverneur, des corps constitués et une foule de 50.000 personnes assistaient au cortège officiel.

— Le vice-amiral Touchard, ancien ambassadeur, ayant, pour des raisons de santé, manifesté le désir d'abandonner la présidence de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, le Conseil d'administration l'a nommé par acclamation, président d'honneur et a choisi pour le remplacer le vice-amiral Lacaze, ancien Ministre de la Marine.

Exposition. — Le Salon des Beaux-Arts de la Mer, organisé au profit de la Société de Secours aux familles des marins naufragés, s'est ouvert le 23 mai. Cette exposition durera jusqu'à la date du 11 juillet.

Mérite Maritime. — Un décret portant exécution de la loi du 9 février 1930, instituant l'ordre du Mérite maritime, destiné à récompenser la valeur professionnelle des marins et le mérite des citoyens qui se sont distingués pour le développement de la marine marchande.

L'ordre du Mérite maritime comprendra les grades de commandeur, d'officier et de chevalier et la décoration représente une étoile en forme de rose des vents à 16 branches, sur laquelle est appliquée une ancre.

— A Oanso, un femme a tué au cours d'un accès de folie, trois de ses enfants à coups de hachette. Un des ses fils, âgé de 12 ans, l'a empêchée de tuer ses trois autres enfants.

— A Chicago, un des élévateurs de blé de la compagnie Rosembaum a pris feu. Les dégâts sont évalués à un million de dollars.

— Un violent incendie a fait rage dans le quartier du port de la ville de Bergen. On compte 75 maisons détruites et plus de 200 familles sont sans abri.

— Une tornade a dévasté le quartier nègre des villes d'Elaine et de Lambrook. 17 personnes ont péri, une centaine sont blessées et 3.000 autres sont sans abri. On évalue à un million de dollars les pertes subies par les exploitations pétrolières.

— On demande de Remiremont que deux bolides soient tombés à quelques heures d'intervalle sur Eloyes. L'un deux a été recueilli brûlant, il présente la forme d'un caillou brun avec reflets métalliques et atteint environ la grosseur de deux poings.

— Un explosion s'est produite dans la mine Powhatan, à 25 kilomètres au sud-ouest de Washington. Quarante cents ouvriers sont ensevelis sous les décombres.

— Le docteur Andreas Fischer, chargé du cours de l'Université de Chicago, vient de battre le record de l'insomnie ayant réussi à demeurer 135 heures sans dormir.

— A Bacau (Roumanie), 800 maisons ont été inondées, il y a 1.500 sinistrés. Les rivières Muras et Buzau ont inondé de grandes étendues de terres cultivées et les dégâts causés sont très importants.

Dix millions aux sinistrés de Tarn-et-Garonne. — Pour permettre à ce département de faire face aux besoins urgents, le Président du Conseil va faire répartir entre les sinistrés la somme de 10 millions de francs.

— Le prix Marie Laurent (40.000 francs) réservé à la personne la plus digne de l'accomplissement d'actes de vertu ou de dévouement vient d'être décerné à Mme Marie Luyton, en religion Mère St-Jean, supérieure des sœurs blanches.

L'incendie du vapeur «Asia». — On annonce de Djeddah que des rescapés du sinistre du vapeur *Asia* rapportent les scènes d'horreur dont ils ont été témoins.

La chaleur dégagée par l'incendie était telle que les chairs des nombreuses victimes qui gisaient sur le pont se boursouflaient.

Une cinquantaine de pèlerins, pour ne pas périr dans les flammes, se sont ouvert la gorge.

Deux canots de sauvetage qui avaient été mis à la mer ont été pris d'assaut par les pèlerins, dont la plupart sont tombés à l'eau.

Nombreux sont ceux qui, résignés à leur sort, sont demeurés sur le pont, où ils se sont mis à prier.

Il ne reste plus maintenant du navire qu'une épave noircie et déchiquetée.

On craint qu'il